



COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 10 MAI 2021

Procès-Verbal N° 07

PRESIDENT : Pierre BOURDET

PRESENTS : Christelle ABAD, Jean-Marc ANSEMI, Michel BELET, Damien BONNAL, Bernard BORG, André DALMON, Joris DANGLES, Lilian FABRE, Lilian GRIALOU, Marc GUITARD, Patrick MARITAN, Karine MAZET-HORTELANO, Grégory PASSENEAU, Damien PRADALIER, Vincent REGIS, Claude ROUX, Laurent TREMOLET.

INVITES : Alexandre COUDERC, Michel PERET, Benoît ROUTHE

ABSENTS EXCUSES : Alexandre BIROT, Géraldine BOURDONCLE, Didier CAMPREDON, Philippe MEINNIER.

La réunion est ouverte par Pierre BOURDET à 19 heures 15.

.....

Le Procès-Verbal N° 6 de la réunion du 23 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

.....

• **POINTS DIVERS**

- Un point d'étape a été fait sur la crise sanitaire.
- De nouvelles décisions gouvernementales sont attendues dans les prochains jours qui sont susceptibles d'avoir un impact sur le Football National et Aveyronnais.
- Le Docteur Jean Luc MARTIN a donné son accord pour rejoindre la Commission Médicale du DAF.
- Le Président soumet à l'approbation du Comité Directeur la signature d'un contrat d'apprentissage avec Luckian OLIER.
Pierre BOURDET a rencontré L. OLIER qui lui a présenté ses propositions et son projet. Il estime que L. OLIER peut intégrer le DAF au soutien des élus du CODIR en charge de la Communication et du Partenariat.
A la demande d'élus du CODIR, il sera précisé que ce recrutement ne remettra pas en cause les missions confiées à Aymeric GRIALOU. Par ailleurs, le Président indique enfin que le coût lié au contrat d'apprentissage reste raisonnable.
Le Comité Directeur émet un avis favorable au recrutement de Luckian OLIER. Arnaude MATET en sera la Tutrice.
- Le Président a rencontré Stéphane MAZARS, Député de l'AVEYRON.
- S'agissant de la Commission Ressources Humaines, une rencontre est prévue avec le Cabinet ALBOUY et le Personnel Administratif et Technique du DAF.

• **LES STATUTS ET REGLEMENTS**

Michel PERET présente les travaux réalisés afin d'actualiser les Statuts et Règlements du DAF.

A la demande du nouveau Comité Directeur qui avait proposé, avant le renouvellement de décembre, de faire évoluer les Statuts et Règlements en supprimant certaines obligations obsolètes et, par une nouvelle écriture, en faciliter la lecture, la Commission des Statuts et Règlements a préparé une refonte totale de nos textes.

La première étape est d'intégrer dans nos textes les modifications des Assemblées Fédérales ou Régionales, notamment celles de mars 2021 pour la F.F.F. et même d'années antérieures, le travail n'avait pas encore été fait.

La deuxième étape est d'ordre cosmétique :

- ✓ Correction terminologique comme la suppression des renvois vers la L.F.O,
- ✓ Suppression des doublons d'articles inutiles ou pouvant provoquer des erreurs entre les différents textes,
- ✓ Rédaction plus aérée des textes et séparation des textes (fin de l'Annuaire),
- ✓ Suppression d'incohérences.

La troisième étape est d'ordre « politique » soit en réponse aux obligations fédérales, soit en simplifiant et allégeant nos Règlements.

+ LES STATUTS DU DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

Outre les modifications obligatoires, l'Assemblée Générale est allégée, les dispositions prises par l'Assemblée Fédérale n'auront plus à être votées.

+ REGLEMENT INTERIEUR

La Commission propose des aménagements facilitant la lecture, en particulier le détail des Commissions du D.A.F. que l'on trouvait soit dans ce Règlement, soit dans les Règlements Généraux. Ceci sera regroupé dans les Articles 6 & 8.

Il en sera de même pour les dispositions du Règlement Financier qui était partagées avec les Règlements Généraux et qui seront regroupées dans les Articles 15 & 16.

+ REGLEMENTS GENERAUX

Il est proposé de répercuter les modifications induites par la nouvelle rédaction de notre Règlement Intérieur : Articles 7 à 14, 28 à 29. Commissions de D.A.F. et Règlement financier.

Pour les Ententes entre équipes : L'équipe en Entente ne pourra participer aux Coupes Départementales si des équipes du Club participent déjà.

Il ne pourra être établi qu'une Entente entre club dans la même catégorie.

Il sera demandé à la Fédération des explications notamment sur la nouvelle rédaction de l'Article 39bis pouvant prêter à interprétation quant à l'accession en Ligue et au Statut de l'Arbitrage.

Depuis le décret du 7 mai 2021 du Ministère Chargé des Sports, la délivrance de licence pour les jeunes doit évoluer.

Une attestation devra être signée par les personnes exerçant l'autorité parentale, après qu'ils aient rempli conjointement avec le sportif un questionnaire médical.

Le Comité Directeur restera vigilant quant aux problèmes de responsabilité en particulier celle des Présidents de Clubs.

+ REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

La Commission propose une nouvelle rédaction en regroupant les dispositions communes aux diverses Compétitions avant de préciser les dispositions spécifiques aux Seniors, Féminines et Jeunes.

La Commission souhaite modifier la présentation et l'écriture pour en faciliter tant la lecture que la compréhension sans en modifier le sens.

Aussi, les Articles ont-ils un nouvel ordonnancement et une nouvelle numérotation.

La Commission propose que la C.D.G.C. réfléchisse à l'horaire des rencontres.

Tous les points relatifs à l'organisation (pyramidage, montées, descentes) des Compétitions Seniors, Féminines ou Jeunes ne sont pas abordés en raison d'une possible refonte de la pyramide des Compétitions, du rapprochement avec la Lozère ou de la restructuration des Compétitions de Ligue.

Ce sont des décisions qui engagent l'avenir du District et qui doivent être débattues en premier lieu avec les clubs. La C.D.G.C. devra faire des propositions sur tous ces points.

Le carton blanc est supprimé.

Les Arbitres Assistants n'auront plus besoin d'une licence frappée du cachet « AA ».

Le Comité Directeur se demande toutefois s'il ne serait pas opportun que les Dirigeants affectés à ces fonctions en discutent avec leur médecin traitant.

Les FMI devront être transmises le dimanche avant 21h et non plus 19h.

Les Délégués des Clubs ne devront plus être obligatoirement membres du bureau des Clubs mais simplement des licenciés majeurs.

LES COUPES DEPARTEMENTALES

La Commission propose de fondre les Règlements des diverses Coupes Départementales en deux Règlements, l'un pour les Seniors, l'autre pour les Jeunes. Les dispositions répétitives seront supprimées.

La nouvelle rédaction se divisera en trois titres :

- I - Dispositions communes
- II – Dispositions spécifiques
- III - Amendes et cas non prévus

Si le respect du protocole est introduit, la notion de recette minimum est retirée.

En cas de déficit sur terrain neutre, il ne sera plus supporté par le club recevant.

Les règles relatives à l'absence d'Arbitre ou Arbitre Assistant et les fonctions de Délégué sont renvoyées au Règlement des Championnats.

Le Comité Directeur adopte les textes proposés.

Les textes ne seront pas publiés sur le site sous la forme d'un annuaire comme actuellement mais séparément :

- Statuts,
- Règlement Intérieur,
- Règlements Généraux,
- Règlement des Championnats,
- Règlement des Coupes Seniors,
- Règlement des Coupes de Jeunes,
- Annexe 5 portant Dispositions Financières.

Les Clubs souhaitant proposer des modifications doivent saisir le District dans les meilleurs délais afin qu'elles puissent être étudiées par la C.D.S.R. et le Comité Directeur.

- **LES RENCONTRES AVEC LES CLUBS**

Grégory PASSENEAU, Président Délégué, présente le Powerpoint qui sera diffusé lors des rencontres avec les clubs dans les prochaines semaines.

Un débat s'est engagé sur certains points de ce document qui doit être complété par certaines Commissions.

- **LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE**

Benoit ROUTHE a dressé un bilan de la situation actuelle de l'arbitrage dans l'AVEYRON et la LOZERE.

Plusieurs points sont en débat (l'Arbitrage à trois, la Féminisation de l'Arbitrage...).

Compte tenu de l'heure tardive, il a été convenu que ces questions seraient abordées prioritairement lors du prochain CODIR.

La prochaine réunion du Comité Directeur est fixée au 7 juin 2021



La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 23 heures 45.

Le Secrétaire Général,

Jean Marc ANSELMINI

Le Président,

Pierre BOURDET